

Département d'Indre et Loire

Edith Savelon

Commissaire enquêteur

Dossier N° E 22000135/45

Enquête publique

**Projet de révision générale du Plan Local d'urbanisme
De la commune de Villiers-au-Bouin
Conclusions et Avis du commissaire enquêteur**

Enquête réalisée du 2 décembre 2022 au 3 janvier 2023

Destinataires :

Monsieur le Président du Tribunal Administratif

Monsieur le Préfet d'Indre et Loire

Monsieur le Maire de Villiers-au-Bouin

Conclusions du commissaire enquêteur

La commune de Villiers-au-Bouin est située au cœur de la Gâtine Tourangelle, c'est une commune rurale d'Indre et Loire à proximité du département de la Sarthe.

Elle appartient au pays Loire-Nature, regroupant deux communautés de communes.

La commune est implantée sur un territoire agricole avec un paysage constitué de boisements . Elle se situe dans le bassin de Château -La-Vallière, sur l'axe Tours-Laval.

Les modalités de l'enquête ont été définies par arrêté municipal en date du 7 novembre 2022.

Le rapport de présentation établit un diagnostic de la situation de la commune.

Le dossier est conforme à la réglementation. Les permanences ont été assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de Villiers-au-Bouin, les

-2 décembre 2022 de 9h à 12h

-14 décembre 2022 de 14h à 17h

-3 janvier 2023 de 14h à 17h.

Le projet n'a pas beaucoup mobilisé la population, seules trois observations ont été notées sur le registre. Aucune personne n'a émis d'opposition au projet.

La commune de Villiers-au-Bouin souhaite réviser son Plan Local Urbanisation.

Le dernier date de 2008 et les exigences écologiques ont évolué.

La commune souhaite s'agrandir en nombre d'habitants sans trop consommer de terres agricoles.

Pour concevoir son nouveau PLU, la commune de Villiers-au-Bouin a tenu compte des remarques des PPA.

Le PLU est compatible avec les principaux objectifs du PADD :

- Un cadre rural préservé
- Des lieux de vie confortés
- Une campagne productive
- Modérer la consommation d'espaces agricoles.

Le PADD est favorable à l'implantation et au développement des énergies renouvelables respectueuses de l'environnement et des paysages.

L'implantation des énergies renouvelables sur les bâtiments est une bonne solution pour préserver l'environnement et le paysage. L'implantation d'un futur parc éolien me semble en contradiction avec une préservation respectueuse des paysages.

Le PADD dit permettre, le développement de la cimenterie sur son site. Les règles de la zone Nk et Nc sont assez restrictives quant à la volonté de pérenniser son activité.

Avis du commissaire enquêteur

Après une étude attentive du dossier et une visite sur le territoire de la commune ainsi que sur le site de la cimenterie afin de mieux appréhender les lieux et de pouvoir les situer.

L'enquête publique s'est déroulée du 2 décembre 2022 au 3 janvier 2023.

Le projet d'élaboration du PLU a été précédé de plusieurs réunions publiques et d'une exposition .L'objectif du PLU est de reconsidérer les zones afin qu'elles soient compatibles avec les objectifs du PADD et les orientations du SCOT.

Sur le territoire de la commune se trouve une cimenterie, il est nécessaire d'en conserver l'activité et de lui permettre d'évoluer dans les années futures en adaptant les règles des zones Nk et Nc aux besoins de cette industrie.

En tenant compte de tous ces éléments et du bon déroulement de l'enquête, j'émet un avis :

Favorable avec réserves

à la révision générale du Plu de la commune de Villiers-au-Bouin.

(revoir la désignation d'une partie de la zone N proche de la carrière et permettre à la cimenterie d'évoluer sur son site.)

Fait à Villiers -au-Bouin le 2 février 2023.

Le commissaire enquêteur,



Edith Savelon